

[Texte]

to have at least five. One could argue that, based on the representation on this committee and in the House, you might want to have as many as one, one and six. You could argue that, but a compromise might be more suitable and I think either five or six members would be more appropriate as the total membership.

Mr. Frith: That is why I suggested five.

Mrs. Finestone: The recommendation was five and I would second the motion.

The Chairman: It has been moved by Mr. Frith that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chairman or vice-chairman and . . .

Mr. Frith: If you go to "or", you are only at four. I understand that from the standpoint of numerics five functions well as a steering committee and the government side . . . The only intent really, basically, at a steering committee, Mr. Chairman, would be to ensure that the government always would have the final say and if you have the numeric superiority . . . I think five functions well—chairman and vice-chairman.

The Chairman: Mr. Duguay.

Mr. Duguay: Just a question, which may help: is it normally assumed that these people are named but alternates are acceptable?

The Chairman: I will stand corrected by our clerk, who is the expert, but I would think the people are not necessarily named, that alternates can fill in for anyone. For instance, if you name the chairman that is not a person—or the vice-chairman . . . necessarily, and it is usually one person from the Liberals and one person from the NDP and it is usually done in consultation with the parties.

I have a draft motion here, which I will read just for your information to see how you feel about it. It could read this way: That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chairman or vice-chairman and either three or four representatives from the Progressive Conservative Party, one representative from the Liberal Party and one representative from the New Democratic Party, to be named by the chairman after the usual consultations with the different parties. That draft was done using the expertise of the clerk, who is more familiar than are most of us with the wording of motions.

Mr. Duguay: The difficulty I am having is a simple one: when you use the word "chairman" are you referring to yourself or to the chairman of this committee?

The Chairman: It refers to the chairman of this committee and the vice-chairman.

Mr. Duguay: I would think the simplest procedure would be chairman, vice-chairman, one member from our side and one from the other two parties, making five. I would be prepared to move that.

[Traduction]

qu'il en faudra au moins cinq. On pourrait dire que, fondé sur le nombre de représentants de chaque parti que l'on retrouve au sein de notre comité et de la Chambre des communes, il pourrait se composer de un, un et six. On pourrait débattre de cette question, mais il vaudrait peut-être mieux en arriver à un compromis et on pourrait peut-être croire qu'il vaudrait mieux n'avoir que cinq ou six personnes vu le nombre de gens disponibles.

M. Frith: C'est pour cela que j'en proposais cinq.

Mme Finestone: On recommande cinq personnes et j'appuie la motion.

Le président: M. Frith propose donc que le sous-comité du programme et de la procédure se compose du président ou du vice-président et . . .

M. Frith: Si vous dites «ou», il n'y en a que quatre. Si j'ai bien compris, il en faut cinq au comité de direction et le parti ministériel . . . En fait, l'intention, monsieur le président, pour ce comité de direction, c'est tout simplement de s'assurer que le gouvernement a toujours le dernier mot et si vous avez la supériorité numérique . . . je crois que cinq personnes, cela fonctionne tout aussi bien . . . président et vice-président.

Le président: Monsieur Duguay.

M. Duguay: Une question qui pourra peut-être nous éclairer. Est-il juste de dire que ces gens sont nommés mais que l'on peut accepter des substituts à leur place?

Le président: Notre greffier est l'expert en la matière, mais il me semble que ces gens ne sont pas nécessairement nommés et que les substituts peuvent se substituer à n'importe qui. Par exemple, si vous nommez le président ou le vice-président, il ne s'agit pas nécessairement d'une personne précise et habituellement il s'agit d'une personne de chez les libéraux et de quelqu'un d'autre du NPD et cela se fait habituellement en consultation avec les différents partis.

J'ai ici un libellé qu'on nous propose à ce sujet et je lis ce texte pour savoir ce que vous en pensez. Cela pourrait être libellé de la façon suivante: Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président ou du vice-président et soit trois ou quatre représentants du Parti progressiste-conservateur, d'un représentant du Parti libéral et d'un représentant du Nouveau parti démocratique qui seront nommés par le président après les consultations habituelles avec les différents partis. Ce libellé nous est proposé par le greffier qui connaît mieux que la plupart d'entre nous la façon dont doivent être libellées ces motions.

M. Duguay: J'ai un problème très simple: Lorsque vous vous servez du terme «président» s'agit-il de vous-même ou du président du comité?

Le président: Il s'agit du président de notre comité et du vice-président.

M. Duguay: Je crois que la procédure la plus simple serait de dire le président, vice-président, un député de notre parti et un député de chacun des deux autres partis, ce qui donne un total de cinq. Je suis prêt à présenter une motion à cet effet.